



La fiscalité pénalise le travail des femmes en France, selon l'OCDE

La France est mal positionnée dans un classement de l'organisation comparant la charge fiscale sur le « second apporteur » de revenus.

Au sein des pays développés, le système fiscal français serait l'un des plus pénalisants pour le travail des femmes. C'est ce qui ressort d'une comparaison internationale de l'OCDE sur la charge fiscale pesant sur le « second apporteur » de revenus au sein d'un foyer, c'est-à-dire celui dont les revenus sont moins élevés. L'étude examine comment les systèmes des prélèvements et des prestations incitent le « second apporteur » (statistiquement le plus souvent la femme) à intégrer ou réintégrer le marché du travail. La France est particulièrement mal positionnée dans ce classement.

L'OCDE l'explique par notre système d'imposition commune pour les couples. « Le système d'imposition basé sur le foyer a tendance à alourdir la charge sur le second apporteur de revenus, car le premier apporteur bénéficie déjà des premières tranches. Un second apporteur de revenus est de fait taxé à un taux marginal plus élevé qu'un célibataire », explique Dominique Paturot, statisticienne à l'OCDE. Parmi les 34 pays de l'Organisation, onze d'entre eux ont un système d'imposition par foyer.

Dans certains Etats (Allemagne, Espagne, Etats-Unis, Norvège), les couples ont le choix d'une imposition individuelle ou par foyer.

Jusqu'à 50 % de taxation

Pour en venir à cette conclusion, l'OCDE a calculé le poids de la fiscalité (impôt et cotisations sociales) sur le second membre du foyer. L'étude se place dans un cas de figure où l'un des conjoints est rémunéré au niveau du salaire moyen pour un employé à temps plein du secteur privé (37.427 euros par an en 2014) et l'autre à 67 % du salaire moyen (25.076 euros). Pour chaque euro gagné, plus de 50 % part en cotisations et en impôts s'il s'agit d'un couple sans enfant. C'est l'un des niveaux les plus élevés de l'OCDE, derrière la Belgique. Le quotient familial atténue ces effets, puisque, pour un couple avec deux enfants, la charge fiscale est légèrement inférieure à 50 %.

Lorsqu'on exclut les cotisations patronales, la position de la France est légèrement plus avantageuse. Près de 35 % du revenu sont absorbés par les charges salariales et l'impôt pour un

couple sans enfant (5e rang au sein de l'OCDE), et 30 % pour un couple avec deux enfants (12e rang). Cela tient au fait que, dans les comparaisons internationales, ce sont surtout les cotisations patronales qui distinguent la France des autres pays développés. Les conclusions pourraient être différentes si l'on se place à un niveau de salaire plus élevé. L'OCDE prévoit d'aborder ce point dans une prochaine étude sur les freins à l'emploi. « Elle montre que ces freins ont tendance à baisser lorsque le niveau de salaires augmente », explique Dominique Paturot.

Enfin, les auteurs reconnaissent que la fiscalité n'est qu'un élément parmi d'autres jouant sur la décision de reprendre le travail. « Bien d'autres facteurs déterminent les incitations à intégrer le marché du travail », souligne le rapport, citant notamment les revenus de l'assurance-chômage, la disponibilité et le coût des modes de garde des enfants, ou encore les possibilités en matière de congés (maternité, parental, maladie). ■

par In. F.

